

DA 340 – 24.04

**APPROBATION DES COMPTES 2023 DE LA FONDATION DES MAISONS COMMUNALES DE
VERNIER (FMCV)**

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Nous vous remettons en annexe les comptes annuels 2023 de la Fondation des maisons communales de Vernier.

Les documents remis comprennent le rapport d'activité et le rapport de l'organe de contrôle ainsi que le bilan, les comptes de pertes et profits et les annexes.

L'exercice 2023 se clôt par un bénéfice de CHF 2'542'889.81, faisant apparaître au bilan un bénéfice cumulé de CHF 43'189'223.22.

Au bénéfice de ces explications, nous vous recommandons, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, l'acceptation du projet de délibération ci-après.

Gian-Reto AGRAMUNT
Conseiller administratif

Vernier, le 15 avril 2024

DA 340 – 24.04

Délibération du Conseil municipal de Vernier

relative à l'

**APPROBATION DES COMPTES 2023 DE LA FONDATION DES MAISONS COMMUNALES DE
VERNIER (FMCV)**

Vu le rapport d'activité 2023 de la Fondation des maisons communales de Vernier ;

vu le rapport de l'organe de contrôle COLBA SA, chargé de la vérification des comptes de l'exercice 2023, du 25 mars 2024, comprenant le bilan, les comptes de pertes et profits et les annexes ;

conformément aux statuts de la Fondation des maisons communales de Vernier du 25 septembre 2021 ;

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre i, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

vu le rapport de la commission des finances, de l'économie et de l'administration du ... ;

sur proposition du Conseil administratif ;

le Conseil municipal

décide

d'approuver les comptes annuels de la Fondation des maisons communales de Vernier pour l'exercice 2023 dans leur intégralité annexés à la présente délibération.

